

# ÉTHIQUE ET CONTRÔLE DES MALADIES TRANSMISES PAR LA FAUNE SAUVAGE<sup>1</sup>

■ Marc ARTOIS<sup>2</sup>  
■ Léonie VAROIEFF<sup>3</sup>

L'éthique s'emploie à mener une réflexion sur les comportements humains et orientations de l'esprit pour concevoir et construire un monde humainement habitable. **Quoi que encore peu perceptible, le besoin de se conformer à une éthique dans la gouvernance en santé animale suit une tendance plus générale initiée par la bioéthique ou l'éthique de l'environnement.** Nous voudrions ici, explorer brièvement en quoi, un point de vue éthique est nécessaire lorsqu'il s'agit de contrôler les agents pathogènes transmissibles de la faune sauvage, en liberté.

Le recours à l'abattage de la faune sauvage considérée comme réservoir de ces agents, est fréquent dans les situations d'urgence, mais s'avère techniquement peu efficace<sup>4</sup>.

1. Les propos tenus dans cet article n'engagent que leurs auteurs, et en aucun cas ne sauraient être considérés comme reflétant l'opinion de l'administration ou de l'ENSV.

2. École nationale des services vétérinaires, VetAgro Sup, Campus vétérinaire de Lyon, 1 avenue Bourgelat, 69 280 Marcy l'Étoile. [marc.artois@ensv.vetagro-sup.fr](mailto:marc.artois@ensv.vetagro-sup.fr)

3. Étudiante Master 2 Philosophie, « Éthique et développement durable », Université Jean-Moulin – Lyon 3.

4. Carter, S. P., S. S. Roy, et al. (2009). Options for the Control of Disease 2: Targeting Hosts. In : Management of Disease in Wild Mammals. R. Delahay, G. C. Smith & M. Hutchings, Ed. Springer (Tokyo, Berlin, Heidelberg, New York) : 121-146.

Il s'agit pour nous d'analyser la pertinence et la légitimité des choix pratiqués à l'endroit des abattages sécuritaires de faune sauvage. Pourtant, les détracteurs de cette approche prudentielle ne parviennent pas à faire entendre leur point de vue. Ils sont alors souvent perçus comme des idéalistes ou des activistes, loin des priorités des éleveurs, mettant en péril des activités économiques indispensables en milieu rural, et menaçant parfois la santé publique.

Cette problématique et les polémiques récurrentes qui s'ensuivent rendent nécessaire une analyse plus fine et holistique des positions défendues et de leurs fondements. Les décisions sanitaires en faune sauvage, concernant des vivants actuels et à venir<sup>5</sup>, nous ne pouvons plus omettre ou négliger des éléments réduisant la portée d'activités ayant pour unique objectif, la préservation immédiate de la santé publique ou celle du bétail. Notre objet consiste à élargir les perspectives et la réflexion, ainsi qu'à élaborer une pensée du long terme comme le nécessite toute analyse

5. Hommes présents et générations futures, animaux, flore indirectement et plus largement écosystèmes et équilibres naturels préservant la biodiversité.

---

écologique, portant sur un milieu délicat à la capacité de résilience fragilisée.

La posture qui impose la santé de l'homme (ou des animaux de production) comme seule valeur défendable en situation de crise, quelles que soient les circonstances et implications, n'est pas dénuée de légitimité mais ne se suffit pas à justifier la destruction d'animaux sauvages en liberté. On doit s'interroger sur la relativité culturelle et imaginaire qui la supporte et la suppose. Se représenter la faune sauvage comme foyer privilégié d'émergence de maladies<sup>6</sup> consiste en une réduction ontologique de ce qu'est le milieu naturel. C'est considérer le dualisme nature/humanité comme seul socle structurel de toutes nos décisions sanitaires.

La sécurité sanitaire interroge notre rapport à la vulnérabilité. En situation de crise ou de risques potentiels pour la population humaine et animale, doit-on inmanquablement pratiquer une méthodologie eugéniste passant par l'abattage ou considérer au contraire que le problème vient en grande partie du fait que nous avons échoué à la protection des êtres les plus vulnérables qui nous entourent ? Dès lors que les barrières inter-espèces sont fragilisées, dès lors que les équilibres écosystémiques sont modifiés par l'homme, que les élevages et les hommes se trouvent directement frontaliers des zones sauvages, alors la propagation des agents pathogènes n'est plus autorégulée et implique une situation de risques avérés.

Nous n'éviterons pas les crises sanitaires, bien que nous puissions en réduire l'impact, de même que l'on ne pourra prévoir leur apparition. Il est donc préférable

de mener une réflexion préalable, en cherchant un consensus sur des fondements éthiques orientant notre réflexion commune. Pour y parvenir, **nous utiliserons la familiarité des acteurs de santé avec l'analyse de risque<sup>7</sup>, en faisant référence à la dimension subjective de l'évaluation des conséquences (consequence assessment) du danger sanitaire** (représenté par les animaux sauvages porteurs des germes, auxquels les hommes et les animaux domestiques sont sensibles).

En premier lieu, notre problématique peut être replacée dans un cadre plus général : la question philosophique de la « bien traitance » et du bien-être animal. Celle-ci s'appuie surtout sur des arguments présentés en réaction à la façon dont sont traités les animaux dans les abattoirs ou dans le cas de l'expérimentation animale. En revanche, le traitement infligé aux animaux dans ce qu'on appelle la prophylaxie sanitaire des maladies animales, nous semble avoir été peu évoqué. Il s'agit là d'un sujet à traiter dans le large champ de la relation homme-animal, dans la question encore plus large de ce que *vivre-de*, et *vivre-avec* signifie, voire de ce *qu'habiter* engage. Cette prophylaxie consiste essentiellement à abattre les animaux atteints ou menacés, dans les « foyers » de maladie, pour arrêter la propagation du germe responsable. Depuis l'apparition en France de la rage vulpine, en 1968, toutes les tentatives de contrôles des maladies transmises par la faune sauvage ont eu pour objectifs de transposer les méthodes employées pour le bétail ou la volaille (abattage des animaux porteurs et « isolement » des zones atteintes en espérant une disparition des cas). Dans les situations récentes

6. Jones, K. E. et al., (2008). « Global trends in emerging infectious diseases ». Nature 451(7181) : 990-993.

7. Pfeiffer, D. U. (2010). Veterinary Epidemiology. An Introduction. Oxford, Wiley-Blackwell.

de risques de contagion, présentés par des animaux sauvages, qu'ils soient captifs (éléphants du parc zoologique de la Tête d'Or) ou sauvages (tuberculose en côte d'Or ou Brucellose dans le Bary), les éleveurs ont appuyé leur argumentation en faveur de la destruction des animaux sauvages, sur un principe d'équité de traitement, en fonction des règles qui sont appliquées, à leurs dépens, aux animaux de production.

Le problème sanitaire qui doit être abordé lorsque la faune risque de contaminer le bétail ou l'homme, repose sur le lien entre la source du microbe (dans la faune sauvage) et les populations animales ou humaines victimes (potentielles) de la maladie. Une autre question est la présence (et la persistance) du microbe à la source (dans le milieu naturel) est bien plus complexe, s'agissant d'espèces vivant sans contrôle direct de l'homme dans la nature<sup>8</sup>. La prise de décision doit donc d'abord se fonder sur la relation épidémiologique à l'animal sauvage : probabilité de passage du microbe en fonction du lieu et de la saison, et des activités humaines qui sont en rapport.

On comprend bien que cette probabilité dépend beaucoup de la familiarité ou de la méfiance que notre espèce entretient avec ou pour, la faune sauvage ; en particulier, la représentation que nous avons des animaux sauvages que nous utilisons ou que nous considérons comme des nuisances, influence la nature des contacts directs ou indirects que nous avons avec la source de germes<sup>9</sup>.

L'importance que nous accordons aux animaux dans notre

hiérarchie de valeurs influencera également l'attention que nous porterons à eux. La relation homme-animal (ou humanité et animalité, voire biodiversité) a inspiré une littérature relativement abondante qui reflète la diversité des points de vue philosophiques et anthropologiques<sup>10</sup>, sur ce sujet. La place nous manque pour envisager de façon exhaustive le spectre des idées, notre but est ici simplement d'en illustrer la richesse par quelques exemples qui nous paraissent pertinents.

La difficulté à surmonter, pour essayer de présenter aussi objectivement que possible l'éventail des options philosophiques, consiste à éviter l'opposition entre rhétorique et dialectique, qui ont en commun de tenter de présenter un point de vue comme « meilleur » qu'un autre. Il existe de nombreux clivages qui opposent depuis le XVII et XVIII<sup>e</sup> les sentiments à la raison, les penseurs français (notamment J.-J. Rousseau) et anglais (comme T. Hobbes) ou encore allemand (E. Kant). En particulier, un très ancien débat philosophique oppose la nature et la culture, à des échelles allant de l'Univers, à l'Homme lui-même. Les ouvrages de Janine Chanteur<sup>11</sup> ou Luc Ferry<sup>12</sup> parus il y a plus de 20 ans, mais défendant des thèses assez éloignées, font l'un et l'autre le point sur la question du droit des animaux et citent les principales références existant, à l'époque. Un ouvrage d'entretiens plus récents<sup>13</sup> présente les opinions contrastées,

10. Nous invitons le lecteur qui voudrait approfondir sa propre analyse à commencer par lire les monographies des auteurs que nous citons dans les encyclopédies consultables en ligne.

11. Chanteur, J. (1993). *Du droit des bêtes à disposer d'elles-mêmes*. Paris, Seuil. 183p.

12. Ferry, L. (1992). *Le nouvel ordre écologique*. Paris, Grasset. 275p.

13. Cyrulnik, B., E. de Fontenay, *et al.*, (2013). *Les animaux aussi ont des droits*, Paris, Seuil. 268p.

8. Artois, M., R. Delahay, *et al.*, (2001). « Control of Infectious Diseases of Wildlife in Europe ». *Veterinary Journal* 162(2) : 141-152.

9. Voir, en particulier sur ce point, l'ouvrage très éclairant de F. Keck, (2010). *Un monde grippé*. Flammarion, 2010 p350.

---

et parfois radicales d'auteurs marquant le débat contemporain en France : Boris Cyrulnik, Elisabeth de Fontenay<sup>14</sup> et Peter Singer<sup>15</sup> (ici accessible en Français, cet auteur, bien que controversé, est souvent considéré comme le représentant contemporain du courant *antispéciste* défendant une exigence morale envers les animaux).

Ces prises de positions et l'argumentation présentée, soutenue par une très large partie de la population, ont fini par aboutir au vote d'une loi, le 28 janvier 2015 qui accorde à l'animal domestique un statut « d'être vivant doué de sensibilité » dans l'article 515-14 du nouveau Code civil<sup>16</sup>, ne faisant pourtant qu'établir une cohérence entre Code civil et Code pénal, sans que des mesures contraignantes ne soient véritablement prises. Néanmoins le compromis auquel arrive aujourd'hui la réglementation française, glisse lentement le curseur vers une reconnaissance élargie des devoirs, et de la responsabilité juridique des humains, vis-à-vis des animaux. Mais si notre droit reconnaît aux animaux (domestiques) un statut par nature différent de celui des objets, des plantes ou des écosystèmes, il considère toujours l'animal comme un bien, et non pas comme un être autonome. Il est question à travers ce raisonnement de décider quel type de monde nous portons, et quel type de monde nous habitons. La place que nous

---

14. Elisabeth De Fontenay, *Le silence des bêtes : La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris, Points, 2013.

15. Peter Singer, *La libération animale*, Paris, Payot, 2012 (première parution 1975).

16. Voir la présentation du dispositif français en matière de protection animale sur le site Web de la direction générale de l'alimentation : <http://agriculture.gouv.fr/le-dispositif-juridique-en-matiere>

accordons à L'Autre<sup>17</sup>, en fonction de la valeur que nous lui accordons et de la vulnérabilité qui le caractérise, constitue une illustration du type de vie que nous souhaitons mener et que la société humaine construit.

Il reste que le législateur, dans le texte du 16 janvier 2015 a rejeté un amendement visant à reconnaître le même statut aux animaux sauvages, principalement pour des raisons juridiques, mais aussi en raison des contraintes que cela entraînerait pour les activités de chasse et de gestion sanitaire. Notre propos est donc d'argumenter sur la proportionnalité de la réponse à apporter au danger présenté par les animaux sauvages porteurs de maladies ; l'argument de leur sensibilité aux souffrances portées par les destructions visant à éradiquer les populations réservoirs, bien qu'important, ne saurait suffire à fonder une conduite appropriée, surtout si le danger sanitaire est perçu comme une menace grave, voire létale.

Il faut donc revenir à la démarche qui conduit à promouvoir ces mesures, éventuellement controversées. Les services de l'État qui doivent mettre en place le contrôle du risque qui nous intéresse, sont le plus souvent les services vétérinaires. Comme nous l'avons vu, la méthodologie pour analyser de façon opérationnelle les situations nouvelles, échappant à un cadre prédéfini, est l'analyse de risque. Les étapes de cette analyse qui concernent les dangers d'émission (par la faune sauvage) ou d'exposition (des animaux domestiques, ou de l'homme) aboutissent à des estimations quantitatives, ou

---

17. Claude Lévi-Strauss s'est penché longuement sur la réciprocité, la dimension relationnelle et empathique qu'engage le visage de l'autre. L'Autre dans toute son altérité peut être, selon certains courants, élargie à l'animal.

qualitatives permettant de conclure, de façon relativement objective si le risque est à prendre en considération, donc nécessite la mise en place de mesures de limitation du risque, ou s'il est négligeable (et dans ce cas, ne nécessite pas d'intervention). Le rôle des services vétérinaires s'étend à proposer des mesures de gestion sanitaire, allant jusqu'à l'abattage d'animaux, si cela leur semble opportun. Un conflit peut apparaître si des groupes de personnes portent un jugement différent sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures et leurs impacts sur les animaux sources. **La prise en compte de la dimension subjective de l'analyse de risque, parfois ignorée voire contestée, est ici pourtant indispensable, nécessitant un recours aux sciences humaines et sociales**<sup>18</sup>. Pour simplifier, le conflit résulterait de l'opposition de deux parties de la société percevant différemment les mesures de gestion sanitaire, l'une du côté de la nature, et l'autre de la culture, prenant ironiquement ici un sens agricole...

L'existence d'au moins quatre ontologies évoquées par Philippe Descola nous semble un bon moyen d'échapper aux impasses qui opposent nature et culture. Le dualisme qui structure la conception occidentale du monde reposerait sur une convention sociale propre à notre culture post-moderne. Une vision plus éco-centré, ou éventuellement bio-centrée de la relation homme/nature, pourrait enrichir notre réflexion. Selon cet anthropologue, après exploration et imprégnation des différentes approches existantes, on pourrait classer les sociétés humaines en quatre modes d'identification de l'humain par rapport au vivant, non humain. En combinant deux critères : physicalité (comme je me vois)/

psychisme (comme je me pense), d'une part, et identité/différenciation de l'autre, la façon de définir ou parfois d'abolir les frontières entre soi (perçu comme humain) et autrui (vivant, y compris humain) aboutit à quatre modèles de pensées : le totémisme (identification du clan humain à son totem non humain, à la fois à sa conscience et à ses caractéristiques), l'animisme (identité de l'intériorité, de l'être, entre humains et non-humains, mais différence des aspects physiques), l'analogisme (système complexe, rencontré dans certaines cultures asiatiques notamment, où existent des discontinuités portant sur la physicalité et l'identité, entre humains et non-humains), et enfin le « naturalisme » qui, selon Descola, serait propre aux sociétés occidentales. Ce « naturalisme » postule une barrière entre soi et autrui, fondée sur une opposition absolue entre nature et culture<sup>19</sup>. Or, et c'est probablement un élément dont l'importance est sous-estimée, notre société ne se range plus sous la seule bannière du naturalisme (assumé inconsciemment par l'idée consensuelle de la supériorité de l'homme sur l'animal), elle s'exprime en parallèle d'une relation à l'animal de compagnie, devenant souvent partie intégrante de la famille, lui conférant donc un statut de personne non humaine... Pour nous, dans la société française (et plus largement les sociétés occidentales urbaines) coexistent deux points de vue ontologiques : le naturalisme traditionnel (rural et englobant l'ensemble du monde animal) et une forme d'animisme (urbain, instaurant une rupture entre la relation à l'animal

19. À défaut de lire l'ouvrage de P. Descola (Par-delà nature et culture, Gallimard, 2005), voir : F. Héran (2007) « Vers une sociologie des relations avec la nature », Revue française de sociologie 4 (Vol. 48), p. 795-806 lien : [www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2007-4-page-795.htm](http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2007-4-page-795.htm). (consulté le 22 avril 2015).

18. Hansson, S. O. (2010). « Risk : objective or subjective, facts or values » Journal of Risk Research 13(2) : 231-238.

compagnon et à l'animal nourriture).

Dans l'évaluation subjective des conséquences d'une gestion sanitaire des infections de la faune sauvage, chaque partie de la société tirera donc des conséquences diamétralement opposées d'une approche létale, reposant sur la destruction plus ou moins massive des animaux porteurs de germes ou exposés à ceux-ci. L'appréciation de l'impact affectif, moral, ou médiatique des mesures d'abattage, sur une communauté bien plus nombreuse que celle qui souhaite à son profit cet abattage, conduit à une difficulté politique à laquelle sont confrontés les décideurs, au premier rang desquels se placent les préfets. Nous voudrions donc montrer que les décisions relatives à l'abattage quasi systématique des animaux considérés comme potentiellement porteurs ou exposés à des germes dangereux sont toujours révocables et non absolues, contrairement à ce que ses promoteurs prétendent, les considérant comme l'unique solution ; d'autre part, la prévention sanitaire ne porte pas pour l'essentiel sur ce type de destructions, mais sur les mesures prises en amont des crises.

À ce stade, pour paraphraser Corine Pelluchon<sup>20</sup>, il est temps de « politiser la question animale » : l'inspiration des philosophes et anthropologues qui ont abordé la problématique de la relation humanité/animalité vient principalement des travaux de Michel Foucault et du concept de biopolitique<sup>21</sup> selon lequel le pouvoir moderne s'exerce sur les corps individuels et les populations par des normes et des règles coercitives, afin de se perpétuer. Foucault n'a pas complètement explicité son idée, et l'a même en

partie abandonnée. Mais elle continue d'inspirer des chercheurs des SHS dans une direction, celle de la société contemporaine, dite « du risque » qui exacerbe la contradiction entre sécurité et liberté<sup>22</sup>.

Le **contrat social** rousseauiste est un fondement de notre conception du bien vivre social ; Michel Serre<sup>23</sup>, entend mettre en œuvre un **contrat naturel** afin de placer l'humanité dans les enjeux environnementaux que son activité engendre, considérant les vivants de la biosphère comme tous acteurs d'un écosystème à préserver dans l'intérêt de tous (être présents et futurs) et non exclusivement de celui des hommes au temps présent. Aussi les conséquences d'un abattage massif pour raisons sanitaires entraînent généralement des conséquences de long terme engageant les générations futures humaines autant que les animaux sauvages et leur milieu naturel.

Le fantasme sous-jacent à la terreur inspirée par la « maladie de la faune sauvage » est celui de la maladie émergente, qui prend la forme d'une menace imminente sur la société (le franchissement de la barrière d'espèce, « Contagion » : film de Steven Soderberghen de 2011, la pandémie) **exigeant le sacrifice expiatoire d'un dérisoire bouc émissaire** : tel que le bouquetin du Bargy...

Frederick Keck, déjà cité, choisit d'étudier spécifiquement cette question (les maladies émergeant de

20. Pelluchon, C. (2014). Zoopolitique et justice envers les animaux. *Études sur la mort, L'Esprit du temps*. 145: 15-28.

21. Seguin, T. (2007), « Biopolitique », in V. Bourdeau et R. Merrill (dir.), *DicoPo, Dictionnaire de théorie politique*.

22. Voir également l'ouvrage : Ulrich Beck, *La société du risque, Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2008 ainsi que *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2009 qui mène une réflexion sur la compréhension et perception du risque dans le monde contemporain, entre construction imaginaire et représentation sociale ainsi qu'un regard critique sur « l'expertocratie » occidentale.

23. Michel Serres, *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1992.

la faune sauvage : SARS et Influenza) à Hong Kong, place « sentinelle » de deux mondes qui s'observent, la Chine et l'Occident). Il illustre comment les différentes cultures (occident rationaliste, bouddhisme, taïisme) font face à la menace sanitaire, mais aussi quelles sont les victimes expiatoires (avifaune, volaille, éleveurs, commerçants) et comment s'opposent la violence faite aux hommes et aux animaux, et les rites de réconciliation...

Face à cette violence<sup>24</sup> les théoriciennes du « Care » dont Joan Tronto et, plus proche de la question animale et environnementale, Sandra Laugier apportent une conception axée sur la sollicitude vis-à-vis du vivant ; approche conforme à la vision « écologique » de Descola. Enfin, mais cette revue ne prétend pas être exhaustive, Corinne Pelluchon adopte un point de vue anthropologique et politique, en considérant la nature et ses composants, comme une nourriture, à la fois « terrestre » et spirituelle, avec laquelle nous entretenons une relation symbiotique<sup>25</sup> montrant que nous ne pouvons détruire ce qui nous nourrit. La République, prolongeant la proposition de Michel Serre, doit établir un nouveau contrat entre les humains et le vivant...

La question sanitaire, puisqu'elle questionne notre rapport à l'animal au niveau politique, engage une interrogation profonde sur les fondements de notre droit, posant une question de justice<sup>26</sup>. Notre responsabilité et la limitation de

nos droits ou la portée de nos devoirs sont le cœur de la gestion sanitaire de la faune sauvage. Le progrès humain passant inévitablement par une extension de la compréhension de ce qu'est l'altérité.

Dominique Bourg<sup>27</sup> propose la création d'une institution de veille politique, garante du respect de la Nature dans toute décision la concernant. Elle prendrait effet sous forme de 3<sup>e</sup> chambre institutionnelle, pensée comme un filtre nécessaire pour l'arbitrage, entre autres sanitaire, portant sur la faune sauvage.

Après cette « promenade » philosophique sur les représentations de l'humanité et de la biodiversité, nous suggérons que l'évaluation du risque sanitaire, posé par la faune sauvage, ne peut pas adopter une seule ligne de conduite : celle de détruire la population animale source ; même si cette population représente un réel danger. Les options « létales » ne sont pas seulement inspirées par un raisonnement objectif d'estimation des probabilités de survenue de la maladie dans les populations cibles (humains et bétail). Il existe en effet un éclairage culturel, social, politique de la gestion du risque qui montre que l'argumentaire de l'éradication repose sur une vision de l'humanité, « maîtresse et possessive » de la création. Cette vision obsolète et politiquement conservatrice, se montre inappropriée pour répondre aux menaces que le développement de l'espèce humaine fait peser sur l'écosystème global, et à terme sur sa propre survie.

Comme nous l'avons évoqué, les solutions létales (maîtrise de la maladie par destruction de la population source) sont surtout, souvent inefficaces ! Il est en effet illusoire de vouloir transposer le

24. Lire également le roman de Romain Gary, « les racines du ciel », Paris, Gallimard, 1972.

25. Corinne Pelluchon, *Les nourritures. Philosophie du corps politique*. Paris, Seuil, 2015. 386p.

26. Nous retrouvons cette thèse dans différents ouvrages de Corinne Pelluchon dont *L'autonomie brisée – bioéthique et philosophie* – Paris, 2014 Quadrige, PUF.

27. Dominique Bourg et Kerry Whiteside, *Vers une démocratie écologique, le citoyen, le savant et le politique*, Lausanne, Seuil, 2010.

---

concept d'assainissement (culling en anglais) aux populations animales sauvages dont on ne connaît pas l'emprise spatiale, l'effectif et la structure des populations, le taux de renouvellement de celle-ci et le statut sanitaire des individus, à la différence des animaux domestiques désormais totalement traçables, dûment répertoriés dans des bases de données qui suivent l'animal depuis son stade fœtal jusqu'à sa présentation à l'étal du boucher...

Concluons provisoirement que le problème sanitaire, n'est donc pas celui d'une source malfaisante, mais bien d'une liaison dangereuse avec celle-ci. Les solutions sont à trouver dans la distance qui doit être maintenue entre la faune sauvage et les divers relais qui peuvent véhiculer des germes de maladies jusqu'aux animaux de production et jusqu'à l'homme. Les options sont peu nombreuses, en dehors de celles qui consistent à éviter le contact infectieux ; mais il est généralement possible de délimiter avec assez de précision les secteurs où la contagion est possible, afin de permettre de mettre en place des barrières sanitaires<sup>28</sup>. Bien que limitée, la littérature scientifique en langue anglaise ouvre quelques pistes pour analyser, au cas par cas, et gérer techniquement les situations de risques sanitaires posés par des

animaux sauvages. Ainsi, dans un article récent, Crozier et Schulte-Hostedde (2014) proposent un arbre de décision, pour prendre des mesures proportionnées en fonction des risques encourus, aussi bien pour les humains que pour les animaux<sup>29</sup>.

Ceci tend à montrer l'importance de se questionner sur la juste manière de régler nos crises sanitaires : foisonnement de questions directement liées à cette pratique qui ne peuvent demeurer en suspens. Lors d'une crise sanitaire provoquée par la menace d'intrusion d'une maladie liée à un réservoir sauvage, l'analyse des risques doit donc comporter un volet consacré aux sciences humaines, prenant en compte la dimension subjective des conséquences, écologiques et sociales, des options de contrôle. Cette requête, pour le moment non prise en compte par la réglementation, s'appuie sur l'apport de travaux récents d'anthropologues, de sociologues, de philosophes qui étudient les représentations de la biodiversité dans les différentes couches de la population. La collaboration des médecins, vétérinaires, biologiste, épidémiologistes (...) avec les sciences humaines et sociales dont la philosophie et l'anthropologie est donc indispensable pour permettre d'établir ces nouvelles règles.

28. Voir sur ce sujet : Artois, M., J. Blancou, *et al.*, (2011). « Sustainable control of zoonotic pathogens in wildlife : how to be fair to wild animals ? » *Revue scientifique et technique (OIE)* 30(3): 733-743.

29. Crozier, G. & A. I. Schulte-Hostedde (2014). « The ethical dimensions of wildlife disease management in an evolutionary context ». *Evolutionary applications* 7(7) : 788-798.